

Mise en ligne du 15-10-2024 jusqu'au 15-12-2024

DELIBERATION DU BUREAU DU 07 OCTOBRE 2024 – MORBIHAN HABITAT

Le 7/10/2024 à 16h30, les membres du Bureau se sont réunis dans les locaux de Morbihan Habitat, 4 boulevard Leclerc à LORIENT, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente le 27/10/2024.

Membres présents : Mme Hortense LE PAPE M. Marc BOUTRUCHE M. Pierre GUEGAN Mme Yolande HANVIC M. David ROBO (en visio conférence) Mme Marie-Hélène HERRY (en visio conférence) Membre absent ayant donné pouvoir : M Fabrice LOHER (pouvoir à Marc BOUTRUCHE)	DELIBERATION N° 8.BU-2024-10-07	Opération n°161
	PLOERMEL ZAC de la Noé verte	Modification de prix de vente du lot 2-20 de l'opération

Délibération du Bureau du 18 janvier 2021	17 terrains à bâtir – Autorisation d'exécution
Délibération du Conseil d'administration du 11 février 2021	Absorption de la SAEML EADM par BSH : modalités d'exercice de l'activité

La concession d'aménagement porte sur une assiette foncière de 16 ha, et la commercialisation de 344 lots, sur 15 années, du 23 février 2017 au 28 avril 2032. Cette opération a pour objectifs :

- de concevoir un projet d'aménagement global tant sur le plan paysager, des constructions que des usages,
- définir un plan de circulation qui prenne en compte les déplacements automobiles, piétons et vélos,
- d'intégrer et valoriser les contraintes environnementales : gestion des eaux pluviales, des zones humides, des ressources énergétiques, des eaux usées,
- de développer un programme d'habitat en proposant une offre de logements diversifiée (accession à la propriété, locatif...) et une mixité sociale.

Alors que la commercialisation de la tranche 3 est engagée depuis avril 2022, le lot 20 de la deuxième tranche n'est toujours pas cédé.

Actuellement ce terrain est commercialisé au prix de 85 € TTC par m², soit 64 175 € TTC pour 755 m².

Il vous est proposé pour permettre l'avancement de cette deuxième tranche de baisser son prix à 75 € TTC par m², soit un terrain vendu au prix de 56 625 € TTC.

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 10 janvier 2023, déléguant au Bureau les compétences définies par l'article R 421-16 du CCH, relatives aux :

- décisions des programmes de réservation foncière, d'aménagement, de construction, de réhabilitation et de déconstruction,
- aux décisions des actes de disposition,
- aux souscriptions d'emprunts pour un montant maximum de 10 M€ par opération.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- valide la modification du prix de vente du lot 2-20,
- autorise le Directeur général à signer le contrat de réservation et l'acte de vente du lot 2-20 à ce nouveau prix.



Mise en ligne du 15-10-2024 jusqu'au 15-12-2024